



Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019

Ordre du jour

1. Message liminaire du Président
2. Appel
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Préavis no 70/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 1'344'000.00 en vue de l'acquisition de la parcelle N° 93 et d'une portion de la parcelle N° 68, sises au chemin de la Poste
8. Préavis no 71/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 74'000.00 TTC concernant des travaux de peinture de façade et de remplacement de fenêtres du bâtiment de l'épicerie
9. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
10. Propositions individuelles et divers

A 20h16, M. le Président du Conseil Hervé Mange ouvre la séance. Celle-ci se tient exceptionnellement dans l'ancienne salle communale.

Une visite du chantier de rénovation de la salle communale actuelle est prévue à l'issue de cette session.

1. Message liminaire du Président

M. le Président adresse aux Conseillers ses remerciements quant à son élection à la présidence. Il relève l'excellente collaboration avec la Municipalité et souhaite qu'elle perdure.

Pour terminer, M. Mange résume à l'assemblée les tâches incombant à un Président du Conseil et mentionne également l'article no 28 du règlement qui stipule : "Lorsque le Président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par l'un des Vice-Présidents".

2. Appel

Présents : 41 Excusés : 8 Absent : 1

3. Assermentations

Néant

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

En préambule, M. le Syndic informe les Conseillers que la séance sera partiellement filmée et que des photos seront prises pour nos archives communales et en demande l'autorisation. Celle-ci est accordée.

Futurs préavis présentés lors de la prochaine séance le 11 novembre :

- **Centre sportif** : remise aux normes des installations techniques, d'arrosage et d'éclairage. Ce préavis a été pré-présenté aux commissions concernées ce jour.
- **Mobilité douce et les aménagements routiers aux abords de l'Ecole Internationale** : crédit d'étude
- **Centre sportif – travaux de transformation** : crédit complémentaire.

Championnat du monde de voile

La Municipalité tient à féliciter le Conseiller M. Stern et son fils Marc pour avoir gagné la coupe du monde de voile dans la catégorie des 8 mètres, classe internationale.

Ecole de Voile de Terre Sainte – jeux nautiques intercommunaux

L'Ecole de Voile de Terre Sainte organise, le samedi 14 septembre, des jeux nautiques intercommunaux. Chaque commune de Terre Sainte est invitée à réunir une équipe de cinq personnes, composée au choix de membres du Conseil communal, de la Municipalité et des collaborateurs communaux. La journée s'organisera autour d'épreuves en paddle. Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer auprès de Mme Luquien.

Approbation du PPA Les Cuttemers

Le Département de l'environnement a approuvé le 21 août dernier le Plan partiel d'affectation « Les Cuttemers ». Ainsi, la Municipalité se réjouit d'entamer l'étude concernant le futur refuge.

La nuit est belle !

La Commune de Founex participera à la manifestation « La nuit est belle ! » qui consiste à éteindre les éclairages publics le temps d'une nuit, le jeudi 26 septembre prochain. Toutefois, arrêter totalement l'éclairage dans tout le village n'est pas possible, notamment pour des raisons de sécurité aux passages piétons et aux giratoires, dont l'illumination reste obligatoire toute la nuit. La coupure ne sera que partielle et localisée en deux secteurs, soit au chemin des Fontaines et dans le hameau de Châtaigneriaz. Un tous-ménages sera adressé à la population très prochainement.

Mme Barchha, Municipale

Arrêté d'imposition – bascule d'impôt – facture AVASAD

Mme Barchha commence par rappeler l'approbation par le Conseil communal le 24 juin dernier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 et ajoute que le Canton a également approuvé cet arrêté.

Puis, elle amène des précisions concernant la convention signée entre les associations faïtières et le Canton au sujet de la facture de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), actuellement à la charge des communes. Pour l'année 2019, cette facture s'est élevée à CHF 348'496.00, soit CHF 92.00 par habitant, ce qui représente, environ 1 point d'impôt.

Ladite convention indique simplement que le canton va augmenter son taux d'imposition de 2.5 points afin de financer la reprise des coûts de l'AVASAD, et baisser de 1 point pour

garantir la neutralité fiscale. Pour l'année 2020, le taux d'imposition cantonal s'élèvera alors à 156.0 (154.5 + 2.5 ./ 1.0). La neutralité fiscale est atteinte si les communes baissent de 1.5 point. La convention indique l'engagement des communes à répercuter une baisse de 1.5 point de leurs taux d'imposition.

Pour des raisons de transparence, la Municipalité tenait à informer l'audience de ce qui précède.

Si la situation financière, au bouclage des comptes 2019, le permet, nous pourrions envisager de baisser le taux d'imposition pour l'année 2021, termine la Municipale.

Mme Kunz, Municipale

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 26 août dernier. Voici quelques chiffres:

Au primaire : 1'400 élèves pour la Terre Sainte. 207 petits founachus sont enclassés dans la commune, 35 sont déplacés et 86 élèves se rendent à Necker.

Au secondaire : 500 élèves de Terre Sainte se rendent au Collège des Rojalets. Les six classes supplémentaires sont terminées et fonctionnelles.

ASCOT

Les transports scolaires sont assurés pour la 2^{ème} année par le prestataire Car Postal et la rentrée s'est déroulée en douceur accompagnée de quelques adaptations nécessaires pendant les deux premières semaines.

AJET

Beaucoup de demande pour les UAPE de manière générale sur Terre Sainte. Par le passé, la demande était très forte pour le midi et maintenant il en est de même pour les après-midis.

L'AJET propose également des places en « accueil en milieu familial » et recherche activement de nouveaux accueillants/es.

La Baraka

Nouveaux projets pour les jeunes de 15 à 25 ans: sports libres et permanence.

Piscine-Patinoire

Le permis de construire a été délivré le 26 août par la commune de Coppet. Les opposants ont 30 jours pour faire recours.

6. Communications du Bureau du Conseil

Elections fédérales

Les élections fédérales auront lieu dimanche 20 octobre prochain et le bureau du Conseil cherche encore trois scrutateurs pour compléter les effectifs au dépouillement des résultats.

Facture sociale et péréquation

M. le Président informe l'assemblée des différentes initiatives ou résolutions émises par certains conseils communaux du district de Nyon, adressées aux autorités cantonales, afin de réviser la péréquation d'une manière satisfaisante pour les communes et de corriger les défauts connus. Les communes de Crans et de Mies ont lancé la démarche, suivies par huit autres conseils communaux.

Suite à la discussion du Président du Conseil avec le Syndic, il en ressort que ces actions communales ont peu de poids auprès des autorités cantonales. Le dossier est déjà sur la table du Grand Conseil et la question est prévue d'être traitée d'ici 2020.

Toutefois, si un membre de notre assemblée souhaite supporter cette démarche, l'article 63 de notre règlement le prévoit sous la forme de la pétition. Celle-ci peut alors être adressée directement aux autorités compétentes du Canton. Les copies des courriers des communes de Mies, Crans et Commugny sont à disposition des Conseillers et, pour terminer, M. le Président signale que le bureau du Conseil ne prendra pas d'initiative à ce sujet.

7. Préavis no 70/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 1'344'000.00 en vue de l'acquisition de la parcelle N° 93 et d'une portion de la parcelle N° 68, sises au chemin de la Poste

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et lit les conclusions

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. du Pontavice souhaite savoir pourquoi nous n'achetons pas la totalité de la parcelle, quelle en sera son utilisation et la construction d'un EMS est-elle prévue ?

M. le Syndic, F. Debluë, informe du souhait des héritiers de la parcelle de se séparer uniquement de cette partie. Quant au projet d'utilisation, la Municipalité avait, à l'époque, lancé une réflexion générale pour toute la zone avec un mandat d'étude parallèle et concours d'idées (logements, commerce, centre médical, ...). Ces procédures ont dû être interrompues avec l'arrivée de la LAT.

Quant à la construction d'un EMS, il n'est pas prévu un tel établissement sur notre territoire alors qu'il en existe un à Mies. En revanche, la construction d'appartements protégés regroupés avec un centre médical, pour les personnes âgées afin de leur permettre de rester autonome le plus longtemps possible, ainsi que des lieux de vie communs, pourraient être envisagés.

Mme Walsh demande la parole et loue ce qui vient d'être dit. Elle remercie les autorités de penser à la population âgée.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no 71/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 74'000.00 TTC concernant des travaux de peinture de façade et de remplacement de fenêtres du bâtiment de l'épicerie

M. Lehoux, Municipal, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission des constructions.

M. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Farine demande la parole et souhaite savoir pourquoi les fenêtres sont prévues en PVC et non pas en bois, si les volets seront changés et quel est le bilan énergétique ?

M. Hermanjat, chef de service, rappelle que ce préavis concerne une rénovation légère du bâtiment ne sachant pas actuellement si le bâtiment sera conservé d'ici 10 à 15 ans. Si cela devait être le cas, alors une rénovation lourde serait effectuée.

Dans ce sens, les fenêtres en PVC permettent leur changement à moindre frais, changement nécessaire à ce jour, sans toucher au cadre. Quant aux volets, ceux-ci seront réparés et repeints.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention.

9. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

Néant

10. Propositions individuelles et divers

M. Righetti demande si une sortie du Conseil de l'année politique écoulée sera organisée par l'ancien président, M. Stern ? Oui, répond ce dernier, une sortie de ski sera organisée.

M. Galletet souhaite connaître l'agenda de la vente de la parcelle no 255 legs Vulliez. La vente devrait avoir lieu cet automne et le produit qui en découlera sera alors remis à l'EMS La Clairière, comme le prévoit le legs, répond M. le Syndic.

M. du Pontavice souhaite savoir si cette parcelle se situe en zone agricole et si elle doit être vendue uniquement à un agriculteur. M. F. Debluë indique que cette parcelle se trouve bien en zone agricole et que l'autorité compétente en la matière au Canton, la Commission foncière rurale, fixera les modalités de vente.

M. Galletet désire savoir si la commune prévoit d'intervenir auprès des transports publics « Unireso » suite à l'annonce de l'augmentation des tarifs à hauteur de 50% qui impacteront les usagers vaudois.

M. le Syndic confirme la décision du canton de Genève de ne plus vouloir financer ces transports pour les pendulaires vaudois et doute que nous puissions influencer leur décision. Cependant, ce sujet est porté à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée des syndicats de Terre Sainte, qui aura lieu la semaine prochaine.

M. Magnenat vient aux nouvelles quant à la réhabilitation du restaurant "le Martin Pêcheur".

Un recours au tribunal a été déposé par les deux voisins à la suite de la levée de leur opposition par la commune, répond M. le Syndic.

Mme Moser souhaite connaître les mesures prises par la commune à la suite de la pétition concernant la sécurité au passage piéton menant à l'école, entre le parking de l'Auberge et le petit chemin piétonnier.

M. J.-P. Debluë, Municipal, annonce qu'un "Kit école" sera posé prochainement des deux côtés du passage, mais que l'installation de ralentisseur n'est pas possible ici, due à la zone 30km/h et au trafic des bus de ligne, entre autres.

M. le Syndic ajoute que le greffe remettra à Mme Moser une copie de la correspondance adressée aux pétitionnaires et à la DGMR. Ces écrits mentionnent toutes les démarches prises par la commune pour assurer au mieux la sécurité à cet endroit.

Mme Muller-Gelissen vient aux nouvelles quant à la destinée de la zone contiguë au quartier de la Marjolaine.

M. le Syndic informe que le projet du canton d'implanter une place de transbordement de gravier (Sagrave) prévue dans cette zone est d'actualité, bien que la commune n'y soit pas favorable. Le développement d'une zone d'utilité publique, ainsi que d'une zone artisanale, ne sera autorisé par le canton que lorsque la question de la place de transbordement sera résolue.

M. Kilchherr informe l'assemblée qu'il est candidat au Conseil national.

M. Rusca a lu dans la presse que l'usine d'embouteillage prévue à Divonne ne sera pas construite et demande confirmation. Effectivement, les autorités de Divonne ont refusé le projet, informe M. le Syndic. Toutefois, les communes maintiennent les oppositions jusqu'à l'obtention d'une décision de justice pour mettre un terme à ce projet.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, M. le Président Mange lève la séance à 21h22.

Founex, le 12 septembre 2019

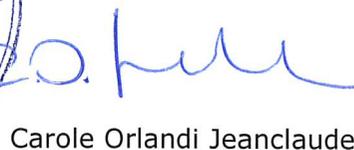
Le Président



Hervé Mange



La Secrétaire



Carole Orlandi Jeanclaude